

Les Diablerets

# Les joies de la neige, au-delà des différences

**Les élèves de la Fondation de Verdeil se sont unis jeudi à ceux des écoles d'Épalinges pour un jour de loisirs communs. Émotions**

Claude Béda

Lara (16 ans) vient de s'essayer au snowboard gonflable. Elle reste sans voix, mais le bonheur se lit sur son visage. Tout près, certains de ses camarades ont délaissé leur chaise roulante pour découvrir les sensations de l'apesanteur sur un trampoline. Ils font tous partie des 500 élèves de Verdeil qui ont pris part, jeudi, à la journée de loisirs destinée aux écoliers de la fondation. Cela dans le cadre de ses 60 ans. Un événement. Car une centaine d'élèves de l'Ile Harnos d'Épalinges les ont rejoints pour les accompagner, faire connaissance et partager des bonheurs simples. À ce groupe de jeunes Palinzards, cheville ouvrière de la journée, s'ajoutent encore 200 bénévoles et 400 collaborateurs de Verdeil.

**Changer les regards**

Au total, près de 1200 personnes ont pris part à la trentaine d'activités, de la luge au tour en dameuse, en passant par les parcours en raquettes et d'agilité dans la neige, à l'enseigne d'«Hiverdeil», dont l'organisation a pris un an. Un tour de force qui vise à faire entrer Verdeil dans la vie des gens, après l'extraordinaire visibilité que vient de lui offrir le dernier film de Fernand Melgar. «L'inclusion ne se décrète pas. Elle se vit, plaide Cédric Blanc, directeur de la fondation active dans la pédagogie spécialisée. Par cette opération, nous voulons développer le regard de la société sur la différence. Nous ne sommes plus dans l'ère où il faut protéger les personnes en retard de développement.» Comme pour illustrer ses propos, un trio de Verdeil arrive au bas des pistes, après avoir dévalé la «Nationale». «Pour certains, c'était la



Ryan et Yves Glanzmann, bénévole, lors d'une initiation au snowboard. Jeunes valides et fragilisés se sont rapprochés jeudi lors d'«Hiverdeil», marquant les 60 ans de Verdeil. PATRICK MARTIN

première fois, raconte Pierre-Alain Werro, directeur de l'École de ski des Diablerets. Ils ont beaucoup apprécié, en étant entourés des collégiens qui les aidaient à se relever après une chute.» «Ce genre d'expérience permet clairement de mieux appréhender la différence, au-delà des principes posés par la loi», commente Serge Loutan, chef cantonal du service de l'enseignement spécialisé.

Au pied du Meilleret, jeunes valides et fragiles n'ont aucune peine à s'entendre. Avec un plaisir partagé: «J'adore cette journée, s'exclame la collégienne Luna (15 ans). Elle m'apporte des liens nouveaux avec des jeunes que je rencontrerai certainement plus tard.» À ses côtés, son compagnon du jour, le petit et vigoureux Ars (9 ans) de Verdeil est aux anges, même s'il a raté le tour en dameuse. Qu'importe, après il y aura le tour en raquettes. Et Luna sera toujours là.

«Toutes ces activités permettent aussi de développer la com-

munication fonctionnelle de nos élèves, sortis de leur cadre habituel ajoute Mélanie Rochat, logopédiste. Cela enrichit la palette de leurs émotions.» Ce que perçoivent Maryam (15 ans) et Marianne (16 ans) des écoles d'Épalinges: «C'est génial de les voir aussi heureux par le simple fait de pouvoir effectuer les mêmes activités que nous. On les aide quand on peut. Mais, surtout, on rit bien ensemble.»

En s'activant avec joie dans ces activités hivernales, les jeunes fragilisés ne donnent pas l'impression de rechercher une aide quelconque. «C'est juste, confirme Cédric Blanc. Le fait de savoir que toutes ces activités existent suffit à leur bonheur.» Toutes ces occupations ludiques ont été mises sur pied par l'équipe des sports de la fondation, en collaboration avec l'Office du tourisme des Diablerets: «Nous avons privilégié celles offrant des découvertes ou donnant des sensations, même parfois simples: sentir le vent sur son

visage ou fouler la neige, explique Sara Cotroneo, responsable. Car nos élèves nous ont dit préférer le loisir à la compétition.» Marraine de la journée, Catherine Borghi, l'ancienne championne de ski, ne s'en offusque pas: «L'essentiel est de pouvoir exprimer le meilleur de soi-même.»

Au final, tous ont trouvé leur compte. «Nous travaillons beaucoup sur la différence», relève Pierre-Alain Mellina, directeur de l'Établissement primaire et secondaire d'Épalinges. Mais il reste encore du chemin à parcourir, à entendre Cédric Blanc: «Si les différences s'estompent facilement chez les jeunes, au sein des adultes c'est une autre affaire.»

➔ 24 heures.ch

Scannez le QR code pour voir la vidéo de cette journée

## Le violeur du Lausanne-Vallorbe écope de 8 ans

**Justice**

**Le Tribunal fédéral confirme la peine infligée à un ressortissant marocain pour le viol d'une jeune fille de 17 ans dans les toilettes d'un train régional**

Le recours est balayé, la peine est confirmée. Pour avoir sauvagement violé une jeune fille de 17 ans dans un train Lausanne-Vallorbe en juin 2016, un requérant d'asile marocain avait été condamné à une peine - rare - de 10 ans de prison en première instance, réduite à 8 ans en appel. Une sentence lourde que le Tribunal fédéral (TF) a confirmée dans un arrêt publié jeudi. Pour la défense, ce jugement pourrait avoir valeur d'exemple de sévérité. Autant que d'avertissement.

Le jour des faits, en gare de Lausanne, il est environ 20 h lorsque la jeune fille, qui a passé l'après-midi avec des amis, attend le train pour rentrer chez elle. Celui qui allait devenir son bourreau l'aborde sur le quai, lui vole un baiser et monte dans le même wagon. Le convoi n'est pas encore parti que l'homme d'une vingtaine d'années la force à entrer dans les toilettes du train. Face à la résistance de la jeune fille, le requérant d'asile lui serre le cou.

S'ensuivront 35 minutes d'horreur où la jeune fille, à genoux avec la tête qui touchait presque par terre, sera violée à plusieurs reprises sans préservatif. «Le requérant avait agi avec violence, dans un lieu exigü et confiné, qui

n'offrait aucune échappatoire à l'intimée, ce qui avait à l'évidence ajouté à la terreur éprouvée par celle-ci. Le viol avait ainsi été perpétré dans des conditions sordides et brutales. Le requérant avait agi de manière purement égoïste, dans le dessein de satisfaire ses pulsions sexuelles, sans tenir compte de l'impact de son comportement sur sa victime», assènent les juges de Mon-Repos. Et de rappeler au passage que l'homme a également été condamné pour contrainte sexuelle, vols répétés et infractions à la loi sur les stupéfiants.

Jugeant son comportement au cours de l'enquête de «catastrophique» pour avoir tour à tour menti, minimisé ses actes, varié sa version des faits à plusieurs reprises avant de tenter d'accabler sa victime, le TF n'a pas non plus suivi son argumentation sur la moyenne des peines prononcées pour viol qui serait de 38 mois en Suisse. «En matière de fixation de la peine, toute comparaison avec d'autres affaires est délicate, vu les nombreux paramètres entrant en ligne de compte», détaille l'arrêt.

«C'est la fin de la procédure. Ma cliente est soulagée d'être reconnue comme victime, elle va enfin pouvoir aller de l'avant pour se reconstruire, réagit Me Coralie Devaud, avocate de la jeune fille. Cette peine, qui confirme qu'on peut sévèrement punir un violeur, est un symbole. Elle crée un précédent et pourra servir de légitimation pour des peines plus sévères.»

Emmanuel Borloz

**Nature**

**Plus de 5 millions pour la Venoge**

Le Canton devrait bientôt mettre 5,4 millions pour la protection de la Venoge. Le Conseil d'État a annoncé jeudi qu'il prévoit plusieurs réalisations le long de la rivière. Il s'agira notamment de supprimer des obstacles insurmontables pour les espèces de poissons qui remontent le courant. Un programme de lutte contre les plantes néophytes est également prévu. Le Grand Conseil se prononcera dans les mois qui viennent. Deux autres crédits de protection avaient été adoptés en 2003 et 2009.

M.SL

**Nationalité**

**Test sur la géo, l'histoire et la politique**

Les étrangers voulant se faire naturaliser dans le canton de Vaud passeront un test regroupant des questions «géographiques, historiques, politiques et sociales». C'est désormais écrit noir sur blanc dans le nouveau règlement d'application de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois. Le Conseil d'État l'a publié ce jeudi. Le Grand Conseil avait adopté cette nouvelle loi en décembre 2017. Cette nouveauté fait suite au changement de législation au niveau fédéral. M.SL

PUBLICITÉ

LES TENTATIONS DU 16 AU 26 MARS

DES PRIX TRÈS SÉDUISANTS SUR LA NOUVELLE COLLECTION

rocheboboys PARIS

www.roche-boboys.com

LAUSANNE (CRISSIER) / GENÈVE / FRIBOURG (AVRY-SUR-MATRAN) / ZURICH

**Une boîte à musique pour Cassis**



L'économie doit s'engager dans le débat sur les relations Suisse-Union européenne, a plaidé jeudi soir à Lausanne Ignazio Cassis. Le conseiller fédéral a souligné que l'accord institutionnel n'était qu'«une question procédurale» à régler au plus vite. «L'économie doit sortir du bois», a lancé à l'EPFL le chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il était l'invité du Canton de Vaud et s'est exprimé devant un millier de représentants du monde économique. En première partie de soirée, le conseiller d'État vaudois Pascal Broulis a plaidé en faveur d'une adoption rapide de la réforme de la fiscalité des entreprises (PF 17), «la priorité des priorités». Le grand argentier a remis comme cadeau au conseiller fédéral une boîte à musique de Sainte-Croix, «ma commune». Une simple précision qui a suscité toutes sortes de réactions dans la salle. ATS

PUBLICITÉ

Samedi dans 24 heures

GuideTV

LUNDI SOIR SUR M6  
Revoilà Stéphane Rotenberg dans une «Course de survie» haletante autour de la planète

La meilleure excuse pour profiter de votre semaine TV.

GuideTV

24 heures